

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2020

---

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AS450

présenté par

Mme Wonner, Mme Dubié et Mme De Temmerman

-----

### ARTICLE 42

I. – À la première phrase de l’alinéa 4, substituer au mot :

« de douze »,

les mots :

« initiale maximale de six ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase de l’alinéa 4, substituer au mot :

« douze »,

le mot :

« six ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La durée prévue dans cet article paraît trop importante au vu de la réalité de la prescription de l’isolement.

Un isolement de douze heures est totalement démesuré, quelques heures suffisent le plus souvent pour que le patient retrouve un état clinique « normal » qui n’entraîne plus de risques pour lui-même ainsi que ceux qui l’entourent.

Il s’agit donc de revoir à la baisse cette durée tout en rendant possible la prolongation de la mesure.